



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

LE MINISTRE

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

LE MINISTRE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LA MINISTRE

Paris, le **12 SEP. 2017**

N/Réf : TR506957

Monsieur le Président,

L'installation des sites franciliens d'AgroParisTech et d'unités de recherche de l'Institut National de la recherche agronomique (INRA) sur le plateau de Saclay va réunir à la rentrée 2021 dans un ensemble immobilier, les étudiants d'AgroParistech, son siège, une partie importante de ses équipes et des unités de recherche franciliennes de l'INRA. Ce site a vocation à constituer un centre de toute première importance en matière de recherche et d'enseignement supérieur dans les domaines de l'agronomie et des sciences du vivant. Ce projet renforcera la position de notre pays dans ces domaines.

Tout en préservant l'autonomie d'AgroParisTech et de l'INRA, ce rapprochement géographique facilitera les synergies entre les équipes au profit de la formation et de la recherche. En permettant l'intensification des partenariats avec les universités et les écoles d'ingénieurs du site, le projet contribuera à l'émergence d'un pôle visible et attractif au niveau international sur le plateau de Saclay.

Le projet occupe un emplacement de choix. Situé en bordure ouest de la zone d'aménagement concerté du quartier de l'École polytechnique, développée par l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPAPS) sur la commune de Palaiseau, il est à proximité de la future gare de Palaiseau de la ligne 18 du métro du Grand Paris.

Monsieur Jean-Baptiste CUISINIER
Président du conseil d'administration d'AgroParisTech
AgroParisTech
16 rue Claude Bernard
75231 PARIS

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP – Tél : 01 49 55 49 55
139 rue de Bercy – 75572 PARIS Cedex 12 – Tél : 01 40 04 04 04
21 rue de la Montagne Sainte Geneviève – 75005 PARIS – Tél : 01 55 55 90 90

Campus Agro, société de projet créée par AgroParisTech, l'INRA, et la Caisse des dépôts et consignations a désigné GTM Bâtiment, filiale de VINCI Construction France, en tant que mandataire de groupement, attributaire pressenti du contrat de conception, réalisation, exploitation et maintenance (CREM) du futur campus francilien d'AgroParisTech et de l'INRA à l'issue d'un dialogue compétitif engagé en 2015.

Le plan de financement de l'installation d'AgroParisTech et de l'INRA à Saclay a fait l'objet d'un accord interministériel qui a été renouvelé le 20 juillet 2017. D'importantes contributions de l'Etat et de la région Ile-de-France, à hauteur de 247,5 M€, soit la moitié du coût total du projet sur 30 ans, sont complétées par un apport en capital de l'INRA, les loyers qui seront honorés par AgroParisTech et l'INRA et enfin, deux emprunts souscrits par votre établissement.

Sur ce dernier point, l'article 51 de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, en confiant à Campus Agro la maîtrise d'ouvrage, permet désormais à AgroParisTech de porter les prêts à long terme sollicités auprès de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque européenne d'investissement. À cet égard, AgroParisTech étant un établissement public d'enseignement supérieur, les taux qui lui sont proposés dans ce nouveau cadre sont significativement plus attractifs que ceux du plan de financement initial de 2014.

Nous avons examiné la soutenabilité du plan du financement du projet global qui fait partie des documents soumis aux administrateurs. Concernant AgroParisTech, cette analyse montre que le cumul des différentes sources de financements, le transfert de certains postes sur le CREM et les sources d'amélioration dégagées par l'établissement sont supérieurs aux coûts de la construction et de la location du nouveau bâtiment et des dépenses liées à l'environnement de Saclay. L'économie générale du projet est robuste. Elle permet notamment de faire face à un renchérissement des coûts sur les postes de dépenses les plus importants et de dégager une marge de précaution pour le fonctionnement de l'établissement et les aléas.

Le plan de financement bénéficie de l'engagement de l'État, dont notamment le maintien reportable de 88.6 M€ ouverts en autorisation d'engagement sur le programme 142 « enseignement supérieur et recherche agricoles » pour accompagner l'opération. Ceux-ci sont destinés à la sécurisation de l'ensemble du projet et à couvrir le risque de dédit, le risque d'évolution des taux de financement avant leur cristallisation ainsi que le risque d'inflation.

Au vu de ces évolutions sensibles, le calendrier de la cession des sites parisiens d'AgroParisTech et de ses implantations de Massy et Grignon, demeure un élément clef de la réalisation du projet.

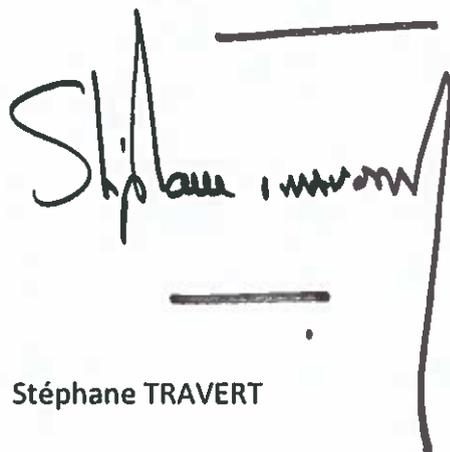
Les offres reçues par la Direction de l'immobilier de l'Etat pour l'acquisition du site de la rue Claude Bernard à Paris sont suffisamment engageantes pour permettre à la rentrée la signature du CREM par Campus Agro.

Par ailleurs, il a été décidé, à titre exceptionnel, que le préfinancement des produits des cessions des sites de Paris-Maine, Massy et Grignon puisse bénéficier désormais d'une provision remboursable, à hauteur de 58,2 M€, concédée par le programme des investissements d'avenir (PIA) à AgroParisTech. Cette provision est gagée par les produits des cessions de ces trois sites d'AgroParisTech. Elle sera mobilisée après avis du comité de pilotage de l'action « plateau de Saclay » en tant que de besoin comme provision en cas de retard de cession, en plus de la couverture du risque de moins-value. Ainsi, cette provision du PIA permet d'abandonner le recours par AgroParisTech à un crédit-relais pour préfinancer les cessions.

Ces améliorations du plan de financement permettent à cet ambitieux projet de s'engager sans retard, si le conseil d'administration d'AgroParisTech du 13 septembre 2017 donne un avis favorable aux délibérations d'ordres foncier, financier et conventionnel qui lui sont soumises.

Nous n'oublions pas pour autant les difficultés que pourraient rencontrer certains personnels d'AgroParisTech lors du transfert géographique de leurs activités sur le plateau de Saclay. Ils feront l'objet d'un accompagnement personnalisé et pourront bénéficier de mesures d'accompagnement indemnitaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos plus courtoises salutations.



Stéphane TRAVERT



Gérald DARMANIN



Frédérique VIDAL